

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du 20 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 19 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Roger BRUN, Président de séance.

Pour :
Contre :
Abstention :
convocation :
16.03.2026

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Isabelle LELIARD, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Laure MOULUN, Bruno BRIEZ, Séverine MIDOL, Vincent GOUNON, Chloé DE SOUSA, Nicolas CATTIN.

Date d'affichage :
16.03.2026

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

2026-11

OBJ. Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur MASSON Laurent est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. MASSON Laurent 11 voix (onze)

- M. MASSON Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 11 suffrages exprimés pour 11,

PROCLAME Monsieur MASSON Laurent, Maire de la commune de CHAUSSENANS et le déclare installé,
AUTORISE Monsieur MASSON Laurent le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent



La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

